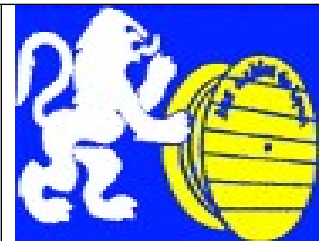


# Association sociale des Câbles de Lyon



CA-2024-3-CR Réunion du 03-10-2024

## Compte rendu de la Réunion du Conseil d'Administration du 03 Octobre 2024

Présents : Mauricette GOUVERNEUR - Micheline GOUVERNEUR – Francis DEJONGHE - Philippe EMPISSE – Jean-Pierre GOUVERNEUR – José PRUGNIEL - Emile-Michel RYCKEBUSCH  
Ensuite : Jade Delahaye de M c Mutuelle (pour résultats et examen cotisations 2025)

### 1.-ASSEMBLEE GENERALE 2025

Fixée au vendredi 07 février 2025

Election partielle prévue lors de l'AG 2025.

Membres élus en 2023 : José PRUGNIEL – Philippe EMPISSE – J-Pierre GOUVERNEUR

Membres démissionnaires et rééligibles en 2025 : Mauricette et Micheline GOUVERNEUR – Francis DEJONGHE et Michel RYCKEBUSCH

### 2.-ADHERENTS

*Le nombre de nos adhérents est en baisse perpétuelle. Tous les adhérents doivent participer à la progression du nombre de nos adhérents. Il ne faut pas que les nouveaux adhérents soient le résultat du travail du CA seulement, tout le monde doit participer à la progression du nombre de nos adhérents. Alors, n'hésitez pas, proposer notre Association et Mutuelle.*

	EFFECTIF				
	Standard	Intermédiaire	Supérieure	Honoraire	TOTAL
Au 31/12/2023	49	163	138	33	383
Au 30/06/2024	47	166	133	29	375

### 3.-PRESENCE LORS DES ASSEMBLEES GENERALES

**VOTRE PRESENCE** : Le Conseil d'Administration a été très déçu des absences lors de l'Assemblée Générale de 2024. 383 adhérents en décembre 2023 et seulement 24 adhérents présents à l'AG 2024. Vous devez réagir et être présents lors des AG (sauf bien sûr en cas de problème de santé et de distance). Une présence à une réunion par an n'est pas excessive, donc on compte sur vous et sur votre présence.

Le secrétaire est déçu et se demande s'il doit continuer ce travail ou laisser quelqu'un d'autre s'en occuper ! Il prendra sa décision après l'AG 2025.

### 4.-TRESORERIE

Au 31 septembre 2024, notre trésorerie s'élève à 10741,92 Euros

### 5.-RESULTATS A 6 MOIS 2024

Résultats P/C (en moyenne à 105% pour 6 mois 2024) émanant de M comme Mutuelle :

- Standard → 83%
  - Intermédiaire → 79%
  - Supérieure → 140%
- } soit 105% en moyenne sur 6 mois

Résultats P/C émanant de Association avec répartition des Allocations Obsèques :

- Standard → 77%
  - Intermédiaire → 80%
  - Supérieure → 140%
- } soit 105% en moyenne sur 6 mois

**RAPPEL** : En 2024, les résultats en garantie Supérieure sont négatifs. Durant les 4 années précédentes, les cotisations en Supérieure ont été augmentées pour compenser les pertes dans les 2 autres garanties. En conséquence, les cotisations en Standard et Intermédiaire vont participer à la perte en Supérieure, en espérant que les résultats annuels 2024 vont s'améliorer.

Durant ces 4 dernières années, nous rappelons que les cotisations ont augmenté de :  
30 points en Standard      20 points en Intermédiaire      et      10,6 points en Supérieure

Le CA préconise en accord avec M c Mutuelle, une augmentation de :  
+ 7 % en Standard      + 10 % en Intermédiaire      + 12 % en Supérieure

Le problème dans notre Association est la consommation importante en Prothèses auditives (4 fois plus en 2024), en Soins Hospitaliers et Pharmacie (supérieures au portefeuille sur mesure). Cela s'explique par la mise en place récente du RAC0 sur les Prothèses, et sur le besoin compte tenu de l'âge moyen de nos adhérents.

#### **6.-AIDE DE L'ASSOCIATION**

Francis DEJONGHE viendra aider José dans le travail d'Aide ponctuelle de l'Association

#### **7.-SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION**

Sera mis à jour après cette réunion du 03 octobre.

#### **8.-REPAS DU COMITE**

A prévoir en début 2025, avant AG

Où : Prospection à faire. Le choix est fait en fonction du coût que cela peut engendrer. Il est impératif d'être raisonnable. Le repas des membres du CA et de leur conjoint permet d'augmenter la convivialité entre tous. L'association prend en charge seulement le repas des membres du CA.

#### **9.-INFORMATIONS ERRONEES - RAPPEL**

Nous avons des règles pour la perception des Allocations Obsèques. Attention à la possibilité de mauvaise information.

Dans un couple, le décès d'un adhérent n'oblige pas le conjoint ou ami à démissionner

#### **10.-ALLOCATIONS OBSEQUES - RAPPEL**

Règle : Tous les adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2003 SANS interruption ont droit aux Allocations Obsèques, quel que soit l'âge.

Concernant les adhérents après le 1<sup>er</sup> janvier 2003, il faut avoir moins de 55 ans à la date d'adhésion.

Les adhérents concernés sont ceux qui bénéficient de prestations, et non les membres honoraires.

#### **11.-AIDES A NOUVEAUX ADHERENTS**

Un point sera fait pour l'AG 2025, concernant l'année 2024.

#### **12.-PECHE A LA TRUITE**

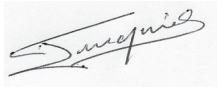
S'est déroulée le Jeudi 23 mai 2024 – Excellent déroulement

#### **13.-INFORMATIONS RECENTES**

- Consultation médicale : 30 Euros au lieu des 26,50 Euros au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

- Hors réunion : Possibilité du gouvernement de baisser le remboursement des consultations médicales de 3 Euros, qui pourraient être à la charge des mutuelles, donc à la charge des adhérents avec augmentation des cotisations.

José Prugniel (Président)



J-P Gouverneur (Secrétaire)

